



OL- 10/02/2022

REHABILITATION – RECONVERSION DU PRESBYTERE DE VEYRIER-DU-LAC.

RECOMMANDATION : PIECE MAITRESSE DE LA CULTURE DANS LE VILLAGE

1) CONTEXTE GENERAL

- Le Presbytère est l'un des édifices communaux les plus anciens (1456) et emblématiques, situé en cœur de village (Eglise, Mairie, école), au milieu d'autres espaces et bâtiments communaux (hôtel-restaurant La villa du Lac, le lavoir édifié sur l'ancien cimetière de l'église), en entrée de la plus ancienne rue du bourg (la rue de la Voûte) et son patrimoine architectural. Il donne, côté amont sur son jardin.



- La commune de Veyrier, qui a réalisé la réfection de sa toiture et entrepris un projet d'aménagement du jardin, (195 000€), sous la seconde mandature S. Maniglier, s'interroge depuis lors sur le devenir de ce bâtiment, de 3 niveaux, inutilisé en cure depuis plusieurs années.

- Un 1^{er} projet d'aménagement (2019) comportait : en rez-bas (101m²), une salle « associations » (49m²), une salle expositions (49m²), des sanitaires et rangements (4m²) ; en rez-haut (102m²) : l'intégration de la bibliothèque située place de la poste (47m²), une salle associations (25 m²), une salle à manger (21m²), un coin cuisine (3,5m²), des réserves (3,5m²), des sanitaires (2,4m²) ; à l'étage ; une salle de lecture (24m²) et les combles (charpente remarquable à double enrayure).



- Sous la mandature écourtée de T. Terrier, le Maire avait prévu son exploitation (commerciale) avec la création de 3 cabinets et leur location aux médecins installés en bas de la rue de la Voûte.

2) DEMARCHE DE BVV

- La réhabilitation du Presbytère, figurait dans le cahier des charges programmatique proposé le 20/01/2020 par BVV lors du débat public organisé par l'association en vue des élections municipales.

- Cette reconversion est **un des éléments structurants** du projet « **OSONS VEYRIER - la renaissance d'un village** » présenté en avant-première au Maire, Madame Vanessa Bruno, et à ses adjoints le 30/07/2021, puis aux habitants lors de la réunion publique suivant l'AG de BVV le 1/10/2020. Ce projet propose une vision urbanistique d'ensemble du centre bourg, du rond-point des Pérouzes au rond-point 909-909a, comprenant les deux esplanades transverses de la poste et de la Mairie, et, entre ces deux pôles, les bâtiments communaux, les espaces publics, les rues et route de liaisons.

- Le presbytère est au **centre stratégique** d'un espace « **cœur de village** » à faire revivre et à valoriser. « **Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté** » (1832, Victor Hugo).

3) RECOMMANDATIONS POUR LE BATIMENT.

31) option « A » articulée autour de salle(s) multifonctions expositions-conférences-réceptions. Le pivot est la **création d'un espace** polyvalent à **vocation culturelle**, d'une jauge inférieure à celle de la salle de la Veyrière (équipée en vidéo projection et sonorisation), mais suffisante (mini un plateau, soit $\geq 80M^2$ pouvant être utilisé -et loué selon les cas- pour des expositions (temporaires), des concerts ou la réception de musiciens (proximité de l'orgue et de l'harmonium Couty-Liné de 1870 en l'église Saint Maurice), des conférences, des salons ou rencontres littéraires (organisées autrefois dans la salle consulaire), des vins d'honneur (mariages..), collations (funérailles), des réunions privées ou publiques (autrefois à la maison paroissiale Bon Accueil). On lui adjoint un office (mais pas de grande cuisine, ni de salle à manger) pour les vernissages et réceptions, des sanitaires, un espace rangement (chaises, cimaises, tables ...). Le deuxième pilier est le transfert de l'OT, de préférence (synergies) à celui de la poste. On peut y adjoindre un petit espace muséal (histoire et patrimoine bâti de Veyrier, viticulture, ...).

32) option « B » articulée autour de la bibliothèque (médiathèque). Le pivot est ici le transfert de la bibliothèque de la place de la poste, un peu à l'étroit actuellement ($32m^2$), mais y disposant de beaucoup d'atouts, en l agrandissant et lui joignant un espace enfants et un coin lecture. Le deuxième pilier de cette option est le transfert concomitant de la Poste, de préférence à l'OT (alors moins synergique), ou des deux. On pourra adjoindre une (petite) salle de réunion et/ou de lecture, un office (voire un petit café à gestion non commerciale pour les visiteurs), un petit espace muséal (idem).

Ces 2 options répondent **toutes les deux à une logique culturelle** et sont réversibles en cas de projet plus important à moyen-long terme (place de la poste) ; **Il semble malheureusement difficile de les faire cohabiter aisément au vu des contraintes du bâti** (circulations, niveaux, ouvertures/ lumière extérieure...) et **financières** (ascenseurs...) de la commune. **En ce cas, nous recommanderions l'option A, celle du presbytère devenant « pièce maîtresse de la culture » à Veyrier-du-Lac.**

En revanche, nous ne préconisons pas la création dans le presbytère, bien patrimonial au service de tous, de salles d'associations dédiées d'autant que des salles de réunions standard existent déjà dans l'espace voisin de la Veyrière.

Nous ne recommandons pas la création d'un « café » commercial car, outre l'espace qui est compté, il y a à $30m$ un espace d'ampleur adapté et dédié pour ce projet, l'actuelle villa du Lac et son ténement à revisiter (Ps. Un projet pourrait être localisé ultérieurement à l'autre entrée du bourg, place de la poste).

Enfin, nous ne recommandons pas l'installation de logements saisonniers, privative vs la vocation culturelle pour tous, et peu compatibles en termes de circulation, sécurité, quiétude, standing...

4) RECOMMANDATIONS POUR LE JARDIN

Ouverture du jardin, élément stratégique du projet, sur la perspective du lac, le parvis de l'église, la villa du Lac, le lavoir, et son aménagement en lieu de détente accueillant (bancs...) avec (tout ou partie) son jardin botanique. Les ouvertures faciliteront aussi les **circulations extérieures** entre rez-bas et haut. Fermeture de la rue des écoliers à la circulation automobile entre le jardin et la villa du Lac.



5) JUSTIFICATIONS

- L'**option « A »** a la préférence du groupe de travail de BVV¹ et de son conseil d'administration sur l'**option « B »**, car elle répond à un **besoin non satisfait actuellement** dans le village qui ne dispose

¹ Jacques Herrgott, architecte, Richard Serret, Solange de Malartic, Claire Moreau, Valérie Chatenoud, Jérôme Weite et d'autres ; Olivier Labasse, Président, Brigitte Lacombe, Luc Cornelou, Nicole Barbier , Jacques Lelarge, Jean-Claude Secchi, Charles Lacombe, Laurent Billet, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Mireille Kishazy.

d'aucun lieu d'exposition alors que l'option « B » correspond au transfert de réponse à un besoin satisfait (sans excès) actuellement. L'option « A » participera aussi à l'**attractivité touristique de Veyrier- du-Lac**, trop restreinte à la baignade quotidienne et insuffisamment au tourisme résidentiel haut de gamme.

- Plusieurs villages se dotent d'installations capables d'accueillir des activités et événements culturels : le Grand Bornand (espace grand Bô, modulable et ses bureaux communaux), Saint Jean de Sixt (« La Sixtine » et un 2^{ème} espace prochainement livré), Thônes (à côté de l'église réhabilitation de la maison ancienne avec création du « mbm » - musée-bibliothèque-multimédia - disposant de salles pour expositions, conférences, réunions + implantation de l' OT du val de Thônes) , Argentière (réhabilitation du presbytère en Maison de village : point-poste, salle polyvalente pour expositions, conférences, réunions), etc..



- Veyrier-du-Lac avait, à la belle époque, bien avant et bien après, une activité culturelle reconnue : salon littéraire de Suzanne Tézenas (dont la villa Champin a accueilli Nicolas de Staél, Pierre Boulez, Olivier Messiaen, Paul Claudel, André Pierre de Mandiargues, Jean Paulhan, ...), Fésigny a hébergé Gabriel Fauré qui y a composé. Le presbytère peut être la pièce maîtresse du renouveau culturel de la commune autour de laquelle graviteraient les autres initiatives géographiquement proches et lieux privés accueillant du public (Galerie Platini, Atelier Adjie, la Cinémathèque logée dans l'ancienne gare de départ du téléphérique, la Fondation Mérieux - Les Pensières, La Croix des Champs, ...). Plusieurs écrivains, peintres, sculpteurs, musiciens habitent Veyrier et la rive Est ; les expositions et rencontres se font dans des lieux, le plus souvent privés, à Talloires ou à Annecy, à Bluffy et dans les Aravis.

- L'option « A » offre la **possibilité de recettes de location** des salles (**expositions temporaires, conférences, vins d'honneur, soirées, mariages...**). Les exemples du Grand Bornand, d'Argentière, de Saint Jean de Sixt indiquent les fourchettes de tarifs, à la semaine ou à la journée ; elles sont louées, souvent d'une année sur l'autre (cf ci-dessus expositions de la Société des Peintres de Montagne...).

- L'ouverture du jardin du presbytère le désenclavera. Elle améliorera spatialement, visuellement et physiquement l'accès au bâtiment et à ses activités, l'inscrira comme cœur de village, contribuera à l'irrigation du bourg ancien et à son attractivité.



- Le transfert de l'OT, comme celui de la poste, permet : 1° de créer du trafic vers le presbytère 2° d'assurer une présence salariée dans le bâtiment (ouverture-fermeture), 3° des recettes de location.

- le transfert de l'OT offre des synergies, par rapport à celui de la poste, dans l'option « A » : départ des visites du village, son patrimoine bâti (Presbytère, lavoir, église, rue de la Voûte, mairie, cf panneaux de Veyrier-Patrimoine) et naturel (esplanade de la mairie, départ des chemins et sentiers vers le Mont Veyrier...), en cohérence avec un petit espace muséal approprié (Histoire de Veyrier, musée de la vigne...)

- Il permet aussi de libérer de l'espace à côté **de la bibliothèque actuelle** (32m²), bien appréciée (>130 familles adhérentes), gérée par des bénévoles, et de **l'agrandir** avec un coin enfants (cf. bibliothèque du Grand Bornand ci-dessous à gauche), voire un petit café sur la **place de la poste**, **2^{ème} pôle du projet global** de renaissance du centre bourg, dans la vision proposée de BVV.



Note rédigée pour la Mairie de Veyrier-du-Lac. O. Labasse avec J. Herrgott, le 10/02/2022